

# **Un passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants est-il possible ?**

## **Composantes du verrouillage, leviers et mesures opérationnelles pour la filière viande bovine en Région wallonne**

**Auteurs : Timothée Petel, Clémentine Antier, Philippe Baret**

Version du 11 mars 2019

Avec le soutien de  
la



**Wallonie**

Travaux menés dans le cadre de la convention "Etude relative à la mise en œuvre d'un passage du modèle agricole actuel à un modèle sans produits phytopharmaceutiques et à usage limité d'engrais chimiques" établie avec l'Université catholique de Louvain par le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.

## Sommaire

<b>1. Démarche et méthodologie .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Paramètres de l'analyse .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Composantes du verrouillage au passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Leviers, mesures et acteurs favorisant le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants.....</b>	<b>10</b>
<b>5. Synthèse : liste complète des verrouillages, leviers et mesures identifiées</b>	<b>19</b>

## 1. Démarche et méthodologie

La transition vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants implique des changements d'ordre économique, technique et organisationnel au niveau de l'agriculteur et des autres acteurs des filières.

Afin d'étudier les facteurs qui influencent les dynamiques de changements de système, et en particulier l'adoption de systèmes plus économes en intrants, des groupes de discussion multi-acteurs (*focus groups*) ont été menés en mars/avril 2018 avec des représentants des différents maillons de la filière de la viande bovine en Région wallonne (représentants des agriculteurs, de l'amont et de l'aval de la filière, conseillers agricoles, chercheurs, représentants de la société civile) (voir le rapport complet : *Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine en Région wallonne*). Les groupes de discussion ont été animés à l'appui de scénarios prospectifs. Un scénario tendanciel et un scénario dit 'de transition' (illustrant un plus fort développement des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants) ont été modélisés et présentés. Les focus groups ont permis d'établir collectivement une première liste des facteurs d'influence, freins et leviers à une évolution vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants.

Ces aspects ont ensuite été approfondis au travers d'entretiens d'acteurs, afin d'affiner la liste de leviers et d'identifier des mesures opérationnelles pertinentes.

**Il s'agit d'un travail de documentation, établi avec des acteurs de la filière. Des visions différentes des stratégies à adopter peuvent ainsi coexister au sein du document. Les éléments repris ne reflètent pas spécifiquement les vues des auteurs. La présente version est datée du 11 mars 2019, et peut faire l'objet de versions ultérieures jusqu'à fin 2019<sup>1</sup>.**

Le présent rapport présente les résultats obtenus pour la filière de la viande bovine. Une démarche similaire a été menée pour les filières des pommes de terre, des céréales et du lait en Région wallonne.

## 2. Paramètres de l'analyse

Plusieurs **composantes du verrouillage** rendant difficile le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants ont été identifiées. Chaque composante du verrouillage est décrite et décomposée en différents facteurs explicatifs.

Face à chaque composante du verrouillage, plusieurs **leviers** ont été identifiés. Il s'agit de conditions et d'incitations permettant de déverrouiller la situation et de faciliter la transition des systèmes d'élevage. Il est à noter que certains leviers peuvent être mobilisés pour plusieurs composantes. En outre, les leviers sont plus au moins faciles à activer, l'application de certains étant freinée par différents facteurs.

Les leviers sont associés à différentes **mesures opérationnelles**. Elles consistent en des actions concrètes utiles pour permettre l'application des leviers.

Enfin, les **acteurs clés des filières** permettant la mise en œuvre des mesures sont cités.

Ces différents paramètres (composantes du verrouillage, leviers et mesures opérationnelles) sont donc liés les uns aux autres. Ces liens sont illustrés dans la Figure 1 ci-dessous, avec l'exemple de la composante du verrouillage n°5 de la filière viande bovine.

---

<sup>1</sup> Des contributions complémentaires au document peuvent être soumises par e-mail à l'adresse suivante : [scenagri@gmail.com](mailto:scenagri@gmail.com).

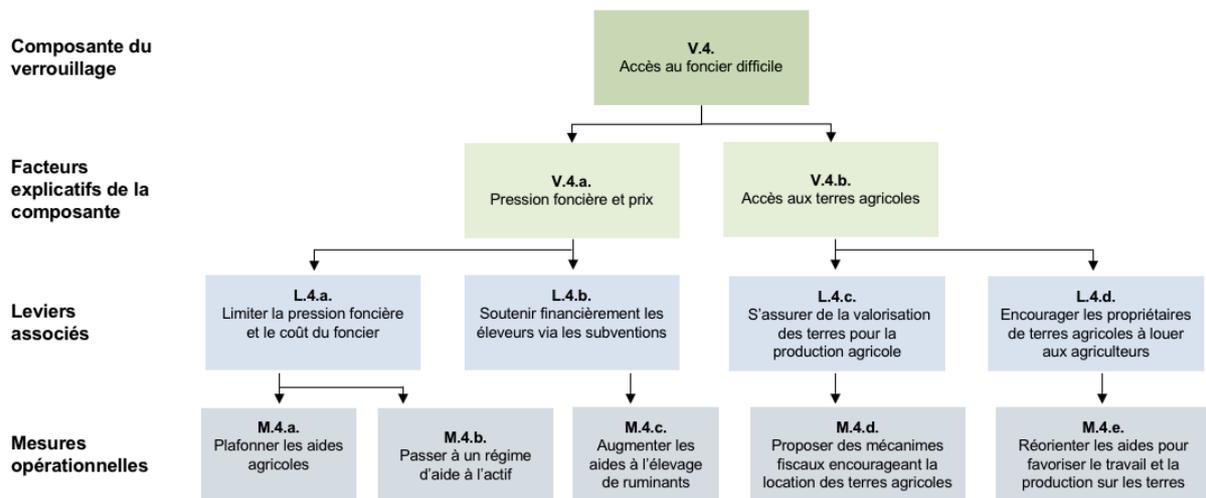


Figure 1 : Exemple des facteurs, leviers et mesures opérationnelles identifiés pour la quatrième composante du verrouillage de la filière viande bovine

### 3. Composantes du verrouillage au passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants

Huit composantes contribuant au verrouillage du système et rendant difficile le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants ont été identifiées (Tableau 1). Chaque composante est décrite ci-dessous. Les leviers et mesures opérationnelles associés à chaque composante sont ensuite listés (Tableau 2).

Tableau 1 : Composantes du verrouillage

<p><b>1<sup>er</sup> aspect : Les connaissances et techniques en faveur d'une évolution vers des modes de production à moins d'intrants sont encore insuffisamment développées et diffusées</b></p> <p><b>V.1.</b> Le manque d'intérêt et de connaissances spécifiques par rapport aux systèmes extensifs herbagers est un obstacle à leur mise en place.</p> <p><b>V.2.</b> Le manque d'analyses technico-économiques des systèmes d'élevage bovin viande freine les réflexions sur l'intérêt de l'évolution des pratiques.</p>
<p><b>2<sup>ème</sup> aspect : Les ressources nécessaires pour faire évoluer les modes de production sont limitées</b></p> <p><b>V.3.</b> Le manque de ressources financières rend difficile le changement de système, notamment vers des systèmes à moins d'intrants.</p> <p><b>V.4.</b> Les difficultés pour accéder à la terre freinent le développement des systèmes herbagers extensifs utilisant plus de surfaces, notamment de prairies.</p>
<p><b>3<sup>ème</sup> aspect : Les opportunités pour réussir dans les modes de production alternatifs sont encore insuffisantes</b></p> <p><b>V.5.</b> Les prix de la viande, homogènes et relativement bas, n'encouragent pas les modèles alternatifs.</p> <p><b>V.6.</b> La création et le développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale sont freinés par différents facteurs.</p> <p><b>V.7.</b> Les difficultés spécifiques pour la production et la commercialisation de la viande Bio freinent les éleveurs à se lancer dans ce système.</p> <p><b>V.8.</b> Les modalités d'attribution des aides agricoles sont favorables à l'élevage intensif.</p>

## **V.1. Le manque d'intérêt et de connaissances spécifiques relatifs aux systèmes extensifs herbagers est un obstacle à leur mise en place**

### **V.1.a. Formation plus orientée vers les systèmes intensifs**

La formation proposée aux agriculteurs n'est majoritairement pas favorable à l'acquisition de telles connaissances (car plus orientés vers les systèmes d'élevage basés sur l'utilisation d'intrants).

- En ce qui concerne la formation dans les écoles d'agriculture, les pratiques alternatives ne sont pas systématiquement intégrées dans les programmes (p.ex. : désherbage mécanique).
- Les cours A, B et C pour l'installation sont donnés par les syndicats (et peuvent être orientés en fonction de leur position).
- Les stages se passent souvent chez des membres de la famille présentant un mode de production similaire à celui du cadre familial et ne contribuent alors pas forcément à la mise en place de nouveaux modèles.

### **V.1.b. Conseil agricole plus orienté vers des systèmes à forte utilisation d'intrants**

La majorité des conseils fournis aux agriculteurs sont donnés par des conseillers commerciaux qui ont tendance à favoriser les systèmes à forte utilisation d'intrants.

### **V.1.c. Accès aux services et formations alternatifs compliqué pour les éleveurs**

Les formations et conseils alternatifs et relatifs aux systèmes à moindre utilisation d'intrants existent. Cependant, les agriculteurs n'ont pas forcément accès à ces services (charge de travail trop importante pour se lancer dans les recherches, manque d'accès aux sources d'informations, difficulté à cibler l'organisme adéquat, manque de relais de la presse agricole pour ces initiatives, etc.).

### **V.1.d. Mentalité conservatrice du secteur agricole**

La mentalité de certains éleveurs freine les possibilités de réflexion sur l'évolution de leur système. Cela s'explique par un secteur agricole considéré par de nombreux acteurs comme plutôt conservateur et réfractaire aux changements. Cette situation est accentuée dans le secteur de l'élevage dans lequel de très nombreux éleveurs sont proches de la retraite et donc moins enclins à revoir leurs pratiques.

### **V.1.e. Manque de référentiels technico-économiques**

Le manque de référentiels technico-économiques permettant de comparer les modèles de production ou démontrant l'intérêt des systèmes économes en intrants en fonction des contextes n'incitent pas les conseillers et les éleveurs à modifier leurs pratiques.

NB : Les pratiques agricoles concernées par ce verrouillage sont principalement liées à la gestion du pâturage, à l'autonomie alimentaire et à l'engraissement des bovins en bio (voir V.7.).

## **V.2. Le manque d'analyses technico-économiques des systèmes d'élevage bovins viande freine les réflexions sur l'intérêt de l'évolution des pratiques**

La majorité des éleveurs ne réalise pas d'analyses technico-économiques permettant de définir leur coûts de production et leur rentabilité, ou d'identifier des pistes d'évolution de leurs pratiques.

### **V.2.a. Charge de travail élevée**

Les éleveurs ayant une charge de travail très importante n'ont pas le temps de réaliser des analyses technico-économiques pour identifier d'éventuelles pistes d'évolution de leur système.

### **V.2.b. Manque de connaissances spécifiques**

Les éleveurs ne possèdent pas forcément les compétences pour réaliser ces analyses technico-économiques.

### **V.2.c. Comptabilité de gestion non-obligatoire**

Les comptabilités de gestion n'étant obligatoires que dans le cas de demandes d'aides à l'investissement et à la reprise, ces dernières ne sont pas réalisées par tous les éleveurs.

### **V.2.d. Comptabilités de gestion pas systématiquement accompagnées de réflexion sur l'évolution des pratiques**

Les comptabilités ne sont pas systématiquement accompagnées d'analyses techniques et de pistes de réflexions sur les possibilités d'évolution des pratiques.

### **V.2.e. Comptabilités de gestion réalisées par les syndicats agricoles**

Les comptabilités sont fréquemment réalisées par les syndicats qui proposent alors des solutions parfois orientées en fonction de leurs positions (et dans certains cas plutôt en direction des systèmes intensifs).

### **V.2.f. Manque de conseillers indépendants disponibles**

Le nombre de conseillers capables de coupler des analyses techniques et économiques est trop faible.

## **V.3. Le manque de ressources financières rend difficile le changement de système, notamment vers des systèmes à moins d'intrants**

### **V.3.a. Manque de trésorerie**

Le manque de trésorerie empêche les éleveurs de réaliser les investissements nécessaires à la transition de leur système et les forcent à recourir à l'emprunt.

### **V.3.b. Accès aux investissements difficile à cause des charges d'emprunts précédents**

Les charges d'emprunts liées à des investissements importants à long terme (notamment pour moderniser et mécaniser les exploitations) empêchent certains éleveurs d'investir à nouveau et les forcent alors à rester dans un schéma de production intensif.

### **V.3.c. Accès aux investissements difficile pour les projets alternatifs**

Les prêts bancaires sont plus accessibles aux projets associés aux systèmes intensifs. Les projets visant à augmenter la production présentent en effet plus de garanties pour les organismes financiers. La logique est similaire pour les aides à l'investissement et à la reprise.

### **V.3.d. Accès aux investissements difficile pour les éleveurs en fin de carrière**

La possibilité de se lancer dans des investissements est limitée pour de nombreux éleveurs s'approchant de leur fin de carrière.

## **V.4. Les difficultés pour accéder à la terre freinent le développement des systèmes plus extensifs herbagers utilisant plus de surfaces, notamment de prairies**

### **V.4.a. Pression foncière et prix prohibitifs**

Le coût du foncier est prohibitif pour de nombreux éleveurs qui ne peuvent donc pas disposer des surfaces nécessaires (notamment en prairies) pour développer des systèmes herbagers plus extensifs (utilisant plus de superficies). La pression foncière et la hausse des prix du foncier qui en résulte, sont d'autant plus forts dans les régions de grandes cultures. Dans la situation actuelle, la compétition entre activités agricoles s'avère d'ailleurs défavorable au maintien de l'élevage.

### **V.4.b. Accès à la terre agricole limité par la réticence de certains propriétaires à louer**

L'accès à la terre pour les éleveurs est limité car certains propriétaires seraient réticents à mettre leurs terres en location compte tenu des contraintes (durée du bail considérée comme trop longue).

### **V.4.c. Accès à la terre agricole limité par l'utilisation de surfaces pour un usage non-productif**

Selon certains acteurs, certaines terres, bien qu'elles donnent accès à leur propriétaire aux primes, ne sont pas utilisées pour une activité de production agricole.

NB : Il n'existe aucun chiffre permettant d'évaluer l'ampleur des phénomènes cités en V.4.b et V.4.c.

## **V.5. Les prix de la viande, homogènes et relativement bas, n'encouragent pas les modèles alternatifs**

### **V.5.a. Prix de la viande bovine faibles**

Au cours des dernières années, les prix de la viande bovine sont considérés comme particulièrement faibles ce qui se traduit par une viabilité économique des fermes bovins viande qui est, pour beaucoup, difficile. Dans ces conditions, les éleveurs se questionnent sur l'intérêt de continuer leur activité et sont freinés dans leur démarche de réflexion sur la transition de leur système.

### **V.5.b. Prix de la viande bovine homogènes**

Les prix de la viande bovine sont similaires quel que soit le système d'élevage adopté (sauf en Bio<sup>2</sup>), ce qui n'incite pas à changer de système et tend à encourager les modèles les plus intensifs.

## **V.6. La création et le développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale sont freinés par différents facteurs**

### **V.6.a. Dépendance économique au partenaire commercial actuel**

Le changement de partenaire et de circuit de commercialisation représente une difficulté pour les éleveurs car ces derniers sont dépendants économiquement de leur marchand (ou autre acteur assurant l'achat des bêtes).

### **V.6.b. Relation de confiance avec le partenaire commercial**

Les éleveurs peuvent être freinés à l'idée de se tourner vers un nouveau partenaire sans garantie d'établir une relation de confiance.

---

<sup>2</sup> Voir V.7. pour les difficultés spécifiques à la viande bio.

### **V.6.c. Difficultés à rassembler plusieurs acteurs autour d'un projet collectif**

La création et le développement de projets de commercialisation de produits de qualité différenciée nécessite de trouver des partenaires ayant les mêmes besoins de valorisation et la même taille, pour les fédérer autour d'un projet commun et de prendre en compte les exigences et contraintes de chacun.

### **V.6.d. Difficultés à trouver un abattoir répondant aux besoins des projets alternatifs**

La collaboration avec un abattoir peut s'avérer difficile : les exigences spécifiques de telles initiatives diffèrent de ce que proposent les structures présentes actuellement sur le territoire<sup>3</sup>.

### **V.6.e. Manque de connaissances et de dialogue entre les acteurs de la filière**

Le manque de connaissance et de dialogue entre les différents maillons de la filière complique la mise en place d'initiatives rassemblant les acteurs autour d'une même table. La culture de la coopération est vue comme trop faible en Région wallonne, à la fois entre éleveurs et entre acteurs des différents maillons des filières.

### **V.6.f. Suivi des projets de filière complexe pour les éleveurs**

Le suivi de tels projets pour les éleveurs s'avère compliqué car cela constitue une charge de travail complémentaire importante. De plus, ils ne disposent pas nécessairement des compétences nécessaires.

### **V.6.g. Manque de ressources financières**

La mise en place de structures/outils/projets de commercialisation est freinée par le fait que les trésoreries des exploitations viandeuses ne permettent que difficilement de réaliser des investissements.

## **V.7. Les difficultés spécifiques pour la production et la commercialisation de la viande Bio freinent les éleveurs à se lancer dans ce système**

### **V.7.a. Manque de garantie pour la valorisation de la viande bio**

La grande majorité des éleveurs bovins en agriculture biologique en Région wallonne vendent leurs animaux dans la filière conventionnelle. La vente s'effectue au prix du marché conventionnel, la plus-value de naissance et d'élevage en système bio étant alors perdue. Le faible nombre d'engraisers travaillant en bio s'explique notamment par l'instabilité des débouchés :

(i) les débouchés de la viande bovine bio (via la grande distribution et les boucheries) sont, à ce jour, inférieurs au potentiel de production en Belgique ;

(ii) il n'existe pas de contractualisation en amont des ventes, ce qui se traduit par une non-garantie de débouchés, une forte variabilité des prix ou un délai de paiement important.

Cette absence de garantie de pouvoir engraisser et valoriser des animaux en bio est un frein important pour envisager la transition du conventionnel vers le bio.

---

<sup>3</sup> Les acteurs engagés dans des démarches de commercialisation alternatives ou en circuits courts cherchent à travailler avec des abattoirs (i) De proximité, situées à moins de 50km (cf. distance de transport maximale autorisée pour l'abattage) ; (ii) Certifiés bio (dans certains cas) ; (iii) Capable d'accueillir des bovins de conformations et de taille de lots non standards ; (iv) Assurant une production de qualité différenciée ; (v) Permettant une reprise de la carcasse ou des morceaux par l'éleveur ; (vi) Assurant la découpe ou étant situés à proximité d'un atelier de découpe ; (vi) Proposant des tarifs permettant une rentabilité de l'activité (Petel, Antier, et Baret 2018).

### **V.7.b. Manque de connaissances spécifiques**

Le manque de connaissance des techniques spécifiques explique également la réticence à engraisser en bio.

### **V.7.c. Coût et disponibilité des aliments bio pour l'engraissement**

Le coût ou la disponibilité des aliments pour l'engraissement en bio freine les éleveurs souhaitant engraisser en bio qui craignent pour la rentabilité économique de leur activité.

### **V.7.d. Dépendance économique et relation de confiance avec le partenaire commercial**

Le changement de partenaire représente une difficulté pour les éleveurs (voir V.6.a. et V.6.b.).

## **V.8. Les modalités d'attribution des aides agricoles incitent les éleveurs à se tourner vers des systèmes d'élevage intensif**

### **V.8.a. Prime à la vache allaitante**

La prime à la vache allaitante incite les éleveurs à augmenter la taille de leur cheptel et donc à intensifier leur système d'élevage (augmentation du nombre d'UGB par hectare de superficie dédiées à l'atelier viande).

## 4. Leviers, mesures et acteurs favorisant le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants

Dix-neuf leviers et trente-cinq mesures opérationnelles ont été identifiés pour favoriser le passage vers des systèmes à moindre utilisation d'intrants dans la filière viande bovine (Tableau 2). Les mesures et les acteurs clés permettant leur mise en œuvre sont décrits ci-après. Les mesures ne sont pas ordonnées par ordre de priorité ou facilité de réalisation. Un tel ordonnancement pourrait faire l'objet d'un travail participatif avec les acteurs concernés.

**Tableau 2 : Liste de leviers et mesures associées pour favoriser le passage vers des systèmes à moindre utilisation d'intrants dans la filière viande bovine en Région wallonne**

Leviers identifiés	Mesures associées	
<b>Leviers pour adresser le manque de connaissances et d'intérêt en faveur d'une évolution des modèles</b>		
L.1.a	Démontrer l'intérêt des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants en termes de résultats économiques, agronomiques et environnementaux	M.1.a., M.1.b.
L.1.b.	Assurer la diffusion des pratiques et des résultats de la recherche associés aux systèmes à moindre utilisation d'intrants	M.1.c., M.1.d., M.1.e., M.1.f., M.1.g., M.1.h., M.1.i.
L.1.c.	Faciliter l'adoption des pratiques dans les exploitations	M.1.h., M.1.i.
L.2.a.	Assurer la diffusion des connaissances permettant la réalisation d'analyses technico-économiques	M.2.a., M.2.b., M.2.c., M.2.d.
L.2.b.	Faciliter la réalisation d'analyses technico-économiques couplant l'état des lieux à des pistes de réflexions pour faire évoluer les systèmes d'élevage	M.2.c., M.2.d., M.2.e.
<b>Leviers pour adresser le manque de ressources nécessaires pour changer de modèle</b>		
L.3.a.	Utiliser les politiques agricoles et les subventions associées	M.3.a, M.3.b.
L.3.b.	Revoir les systèmes d'accès aux prêts bancaires et aux aides à l'investissement et à la reprise (critères de sélection)	
L.4.a.	Limiter la pression foncière et le coût du foncier associé	M.4.a., M.4.b.
L.4.b.	Soutenir financièrement les éleveurs via les politiques agricoles notamment par les subventions	M.4.c.
L.4.c.	Encourager les propriétaires de terres à louer aux agriculteurs	M.4.d.
L.4.d.	S'assurer de la valorisation des terres pour la production agricole	M.4.e.
<b>Leviers pour adresser l'insuffisance des opportunités pour réussir dans les modèles alternatifs</b>		
L.5.a.	Revoir les politiques agricoles, notamment pour remettre en place des mécanismes publics de régulation des prix au niveau européen	M.5.a.
L.5.b.	Renforcer la capacité de négociation des éleveurs sur la fixation des prix. La répartition de la valeur dans la filière doit être contrôlée de façon à s'assurer que les éleveurs soient rémunérés de façon équitable par rapport aux autres maillons	M.5.b., M.5.c.
L.5.c.	Favoriser la création de filières assurant des débouchés et des prix rémunérateurs pour les productions de qualité différenciée et issues de systèmes d'élevage herbagers et à moindre utilisation d'intrants	M.6.a. à M.6.g.
L.6.a.	Favoriser le développement des filières de commercialisation locales pour les productions de qualité différenciée (en bio et en conventionnel)	M.6.a., M.6.b., M.6.c., M.6.d., M.6.e., M.6.f., M.6.g.
L.7.a.	Soutenir les initiatives permettant une maîtrise des débouchés pour la viande bio à des prix intéressants, par exemple via des circuits de commercialisation alternatifs	M.7.a, M.6.a. à M.6.g.

<b>L.7.b.</b>	Développer des systèmes d'engraissement (i) adaptés au bio et aux systèmes plus autonomes (« moins aller chercher les derniers kilos de gain à coup de concentrés ») et (ii) permettant d'obtenir un produit répondant à la demande des débouchés	M.7.b.
<b>L.7.c.</b>	Favoriser la diffusion et l'adoption des techniques d'engraissement adaptées au bio et aux systèmes plus autonomes	M.7.c., M.2.a., M.2.b., M.2.c., M.2.d.
<b>L.8.a.</b>	Revoir la prime à la vache allaitante	M.8.a., M.8.b.

## Mesures liées à la première composante du verrouillage (manque de connaissance et d'intérêt pour les pratiques spécifiques)

- **M.1.a. Favoriser les analyses technico-économiques**

Favoriser les analyses techno-économiques des exploitations couplant l'état des lieux à des pistes de réflexion pour faire évoluer le système (voir V.2.).

- **M.1.b. Fournir des référentiels technico-économiques**

Fournir aux conseillers et aux éleveurs des référentiels technico-économiques permettant de comparer les systèmes et démontrant l'intérêt des systèmes économes dans différents contextes. Cela passe notamment par la mise en place de suivis au sein de réseaux de fermes et une centralisation des données technico-économiques.

- **M.1.c. Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants**

Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants de façon à présenter l'ensemble des systèmes de production et pratiques associées ainsi que leurs conséquences. Idem pour les conseillers des agriculteurs.

- **M.1.d. S'assurer que les stages permettent de découvrir différents modes de production**

Faire en sorte que des stages soient réalisés dans des exploitations présentant des modes de production différents de celui du cadre familial.

- **M.1.e. Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres**

Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres.

- **M.1.f. Orienter de façon plus systématique la recherche en fonction des besoins des agriculteurs**

Orienter de façon plus systématique et ciblée la recherche en fonction des besoins des agriculteurs sur le terrain. Des plateformes d'échanges pourraient faciliter les liens entre chercheurs et agriculteurs et l'identification des sujets prioritaires.

- **M.1.g. Assurer la communication des résultats des expérimentations aux agriculteurs et conseillers**

Assurer la communication des résultats des expérimentations menées par les centres de recherche agronomique et les universités aux agriculteurs et aux conseillers agricoles. Cela pourrait passer par :

- la multiplication des journées d'étude rassemblant chercheurs et agriculteurs (p.ex. : Journée de la Recherche à l'Action en Agriculture Biologique<sup>4</sup>) ;

<sup>4</sup> <http://www.cra.wallonie.be/fr/2e-journee-de-la-recherche-a-laction-en-agriculture-biologique-1>

- la mise en place d'une équipe dédiée à la communication en direction des agriculteurs.

- **M.1.h. Soutenir les échanges en groupe de pairs**

Soutenir les échanges en groupes de pairs avec apports de connaissances externes de la part d'autres agriculteurs ou d'experts. Ces rencontres peuvent être proposées sous différentes formes (P. ex. visites de terrain, séances d'informations). Afin d'encourager les agriculteurs à participer à ces réflexions, ces initiatives pourraient par exemple être intégrées à l'éco-conditionnalité (obligation de formation continue) ou dans la phytolice<sup>5</sup>.

- **M.1.i. Soutenir le conseil personnalisé et indépendant**

Soutenir le conseil personnalisé et indépendant des éleveurs vers des systèmes à moindre utilisation intrants. Cela passe par le soutien des organismes réalisant du conseil orienté vers ce genre de pratiques (voir acteurs clés).

NB : L'accompagnement lors de la reprise des exploitations est vu comme un facteur favorable pour faciliter un changement de système.

**Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :**

- Pour toutes les M.1. :
  - Collège des producteurs (qui est amené à remettre un avis d'orientation sur la recherche, l'encadrement et la formation<sup>6</sup>).
- Pour M.1.a. Favoriser les analyses technico-économiques :
  - *Voir acteurs associés aux mesures opérationnelles relatives au V.2.*
- Pour M.1.b. Fournir des référentiels technico-économiques :
  - CRA-w
  - Recherche universitaire
  - AWE
- Pour M.1.c. Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants :
  - *Non identifié*
- Pour M.1.d. S'assurer que les stages permettent de découvrir différents modes de production :
  - *Non identifié*
- Pour M.1.e. Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres :
  - *Non identifié*
- Pour M.1.f. Orienter de façon plus systématique la recherche en fonction des besoins des éleveurs :
  - CRA-w
  - Recherche universitaire
  - Syndicats agricoles
- Pour M.1.g. Assurer la communication des résultats des expérimentations aux agriculteurs et conseillers :
  - CRA-w
  - Recherche universitaire
  - Syndicats agricoles
  - Presse agricole
- Pour M.1.h. Soutenir les échanges en groupe de pairs :
  - Biowallonie (séances de d'informations<sup>7</sup>)

<sup>5</sup> Certificat obligatoire pour les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers de produits phytopharmaceutiques. Chaque titulaire de phytolice doit assister à un certain nombre d'activités de formation pendant la durée de validité de sa licence. Plus d'informations : <https://fytoweb.be/fr/phytolice>

<sup>6</sup> En octobre 2018, le Collège des Producteurs a présenté officiellement aux autorités publiques un avis d'orientation pour la recherche, l'encadrement et la formation en agriculture. Cet avis émane des résultats qui sont ressortis de l'enquête menée à partir de juin 2018 et pour laquelle près de 800 agriculteurs ont répondu. Le document est disponible ici : <https://filagri.be/blog/2018/11/06/publication-avis-resultats-de-lenquete-sur-lorientation-de-la-recherche-de-lencadrement-et-de-la-formation-en-agriculture/>

<sup>7</sup> <https://www.biowallonie.com/agenda/>

- FUGEA (groupes autonomie fourragère<sup>8</sup> et salon de l'autonomie fourragère<sup>9</sup>)
- Certaines associations régionales de d'éleveurs et de détenteurs de bétail (conférences ou des visites de ferme suivis d'échanges<sup>10</sup>)
- Réseau wallon de Développement Rural (Route de l'innovation<sup>11</sup>)
- Pour M.1.i. Soutenir le conseil personnalisé et indépendant :
  - Fourrages Mieux<sup>12</sup>
  - APPO<sup>13</sup>
  - Biowallonie<sup>14</sup>
  - PROTECT'eau<sup>15</sup>.

## Mesures liées à la deuxième composante du verrouillage (manque d'analyses technico-économiques)

### • M.2.a. Assurer la formation de conseillers spécifiques

Assurer la formation de conseillers de gestion capables de réaliser des analyses technico-économique des exploitations et d'orienter les pratiques vers des systèmes plus économes en intrants.

### • M.2.b. Revoir les programmes de formation agricole

Revoir les programmes de formation agricole afin de mieux intégrer les analyses de rentabilité agricole et l'utilisation d'outils numériques associées.

### • M.2.c. Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques

Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques. Développer des formations et des tutoriels en ligne sous format vidéo et de façon didactique pour l'utilisation des outils numériques disponibles.

### • M.2.d. Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer

Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer d'un point de vue technico-économique par des structures indépendantes.

### • M.2.e. Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision.

Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision.

## Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour M.2.a. Assurer la formation de conseillers spécifiques :
  - *Non identifié*
- Pour M.2.b. Revoir les programmes de formation agricole :
  - *Non identifié*

<sup>8</sup> <https://fugea.be/groupes-autonomie/>

<sup>9</sup> <https://fugea.be/salon-de-lautonomie/>

<sup>10</sup> Exemple de l'AREDB de Stavelot-Vielsam : <http://www.aredb-stavelot-vielsalm.be/>

<sup>11</sup> <http://www.reseau-pwdr.be/content/good-practice/route-de-l%E2%80%99innovation-du-r%C3%A9seau-wallon-de-d%C3%A9veloppement-rural>

<sup>12</sup> <http://www.fourragesmieux.be/index.html>

<sup>13</sup> <http://www.gembloux.ulg.ac.be/phytotecnie-temperee/appo/>

<sup>14</sup> <https://www.biowallonie.com/conseils-techniques/>

<sup>15</sup> <https://protecteau.be/fr/activites>

- Pour M.2.c. Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques :
  - Finagri (qui réalise des analyses technico-économiques dans des fermes en difficultés en fournissant des pistes de solutions<sup>16</sup>)
  - Cellule Bio du CRA-W (outil Tresogest<sup>17</sup>)
  - Syndicats agricoles
- Pour M.2.d. Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer :
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional
  - Finagri (qui réalise des analyses technico-économiques dans des fermes en difficultés en fournissant des pistes de solutions<sup>18</sup>)
  - Cellule Bio du CRA-W (outil Tresogest<sup>19</sup>)
- Pour M.2.e. Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision :
  - Cellule Bio du CRA-W (outil Tresogest).

### **Mesures liées à la troisième composante du verrouillage (manque de ressources financières)**

- **M.3.a. Orienter les aides vers les systèmes à moindre utilisation d'intrants**  
Orienter certaines aides vers les systèmes d'élevage herbagers et à moindre utilisation d'intrants. Pour ce faire, les aides à l'élevage de ruminants pourraient être conditionnées à certains critères de durabilité (par exemple, une part minimale de prairies permanentes et temporaires).
- **M.3.b. Proposer des subventions spécifiques**  
Proposer des subventions spécifiques pour la réalisation d'analyses technico-économiques (voir V.2.), pour le suivi individuel par un conseiller (voir V.1. et V.2.) ou pour la diversification de l'activité (voir V.6.) .

NB : La question de la capacité de subvention d'une agriculture à moindre intrants à plus grande échelle qu'aujourd'hui est posée.

#### **Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :**

- Pour M.3.a. Orienter les aides vers les systèmes à moindre utilisation d'intrants :
  - Commission européenne
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional
- Pour M.3.b. Proposer des subventions spécifiques :
  - Commission européenne
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional.

---

<sup>16</sup> <http://www.agricall.be/finagri/>

<sup>17</sup> <http://www.cra.wallonie.be/fr/tresogest>

<sup>18</sup> <http://www.agricall.be/finagri/>

<sup>19</sup> <http://www.cra.wallonie.be/fr/tresogest>

## Mesures opérationnelles liées à la quatrième composante du verrouillage (accès à la terre)

- **M.4.a. Plafonner les aides agricoles**

Plafonner les aides agricoles (notamment le paiement de base à l'hectare). Les plus grosses exploitations (souvent en grandes cultures) reçoivent des sommes si importantes que les exploitants sont ainsi incités à acheter des terres, notamment aux éleveurs, entraînant une plus forte compétition sur le coût du foncier.

- **M.4.b. Passer à un régime d'aides à l'actif**

Passer à un régime d'aides à l'actif (et non à l'hectare), afin de diminuer la pression sur le foncier.

- **M.4.c. Augmenter les aides à l'élevage de ruminants**

Augmenter les aides à l'élevage de ruminants, conditionnées à une part minimale de prairies (cf. M.3.a.).

- **M.4.d. Proposer des mécanismes fiscaux encourageant la location des terres agricoles**

Proposer des mécanismes fiscaux pour que les propriétaires fonciers soient incités à mettre en location leurs terres dans des conditions intéressantes pour les producteurs (p. ex : exonérer de droits de succession les terres louées aux agriculteurs).

- **M.4.e. Réorienter les aides pour favoriser le travail et la production sur les terres**

Réorienter les aides pour favoriser le travail et la production sur les terres agricoles.

Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour toutes les M.4. :
  - Commission européenne
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional.

## Mesures opérationnelles liées à la cinquième composante du verrouillage (prix de la viande)

- **M.5.a. Défendre une politique européenne de régulation des marchés**

Défendre une politique européenne de régulation des marchés.

NB : La capacité des pouvoirs régionaux et nationaux à influencer les politiques agricoles européennes est questionnée.

- **M.5.b. Mettre en place une organisation de producteurs**

Mettre en place une organisation de producteurs afin de renforcer la capacité de négociation des éleveurs sur la fixation des prix.

- **M.5.c. Fournir aux producteurs des informations en support des négociations**

Fournir aux producteurs des informations en support des négociations : coût de production, répartitions des marges, etc. Pour ce faire, il faudrait :

- Renforcer les compétences et le champ d'action de l'observatoire des prix<sup>20</sup>, mis en place au niveau Fédéral. D'après certains acteurs, différentes données (comme les

---

<sup>20</sup> <https://economie.fgov.be/fr/propos-du-spf/organisation/observatoires/observatoire-des-prix>

marges effectuées par la grande distribution) ne sont par exemple pas encore disponibles.

- Renforcer les compétences et le champ d'action de l'observatoire du marché de la viande au niveau européen<sup>21</sup>. Ce dernier n'a qu'une vocation informative et non contraignante. De plus, les informations sur la répartition des marges au sein des filières ne sont pas disponibles.
- Soutenir la réalisation d'analyses technico-économiques des systèmes d'élevage bovins (**voir les M.2.**).

- **Voir également M.6.a., M.6.b., M.6.c., M.6.d., M.1.6., M.6.f., M.6.g.**

**Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :**

- Pour M.5.a. Défendre une politique européenne de régulation des marchés :
  - Commission européenne
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional
- Pour M.5.b. Mettre en place une organisation de producteurs :
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional
  - Collège des Producteurs
  - Syndicats agricoles
- Pour M.5.c. Fournir aux producteurs des informations en support des négociations :
  - Commission européenne
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional
  - Collège des Producteurs.

## **Mesures opérationnelles liées à la sixième composante du verrouillage (création et au développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale)**

- **M.6.a. Généraliser la formation sur la construction de projets de commercialisation**

Généraliser la formation sur la construction de filières à la fois pour les agriculteurs mais aussi les conseillers. Ces derniers pourraient par la suite être engagés et financés par la Région wallonne pour suivre le développement des projets.

- **M.6.b. Développer un annuaire des acteurs des filières**

Développer un annuaire des acteurs des filières, incluant les différents maillons.

- **M.6.c. Favoriser les plateformes de rencontre entre acteurs des différents maillons de la filière viande bovine**

Favoriser les plateformes de rencontre entre les acteurs des différents maillons de la filière viande bovine pour renforcer la connaissance et la compréhension des besoins et contraintes de chacun.

- **M.6.d. Analyser les initiatives en place et identifier les freins et leviers**

Analyser les initiatives déjà en place ou en construction afin d'identifier les freins et facteurs de réussite à leur construction (p.ex. : privilégier, dans un premier temps, les initiatives à taille humaine ; établir et co-construire le cadre de développement de la filière (règlement, objectifs, ...).

---

<sup>21</sup> [https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/meat\\_en](https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/meat_en)

- **M.6.e. Proposer un accompagnement des projets de commercialisation**

Proposer des conseillers, engagés et financés par la Région wallonne, pour suivre le développement des projets de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale.

- **M.6.f. Proposer des subsides pour soutenir ces projets de commercialisation**

Proposer des subsides pour soutenir ces projets de commercialisation de produits de qualité différenciée multi-acteurs.

- **M.6.g. Conditionner les aides à l'investissement au caractère collectif des projets**

Inciter les éleveurs à se lancer dans des projets collaboratifs en rendant les aides à l'investissement plus attractives pour les projets collectifs.

**Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :**

- Pour M.6.a. Généraliser la formation sur la construction de projets de commercialisation :
  - *Non identifié*
- Pour M.6.b. Développer un annuaire des acteurs des filières :
  - Collège des Producteurs
  - Réseau wallon de développement durable
- Pour M.6.c. Favoriser les plateformes de rencontre entre acteurs des différents maillons de la filière viande bovine :
  - Collège des Producteurs
  - Réseau wallon de développement durable
- Pour M.6.d. Analyser les initiatives en place et identifier les freins et leviers
  - Recherche universitaire
  - Collège des Producteurs
  - Réseau wallon de développement durable
- Pour M.6.e. Proposer un accompagnement des projets de commercialisation :
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional
  - Diversiferm
- Pour M.6.f. Proposer des subsides pour soutenir ces projets de commercialisation :
  - Ministre de l'Agriculture Fédéral
  - Ministre de l'Agriculture Régional
- Pour M.6.g. Conditionner les aides à l'investissement aux projets collectifs :
  - Réseau wallon de développement durable.

**Mesures opérationnelles liées à la septième composante du verrouillage (valorisation de la viande bio)**

- **M.7.a. Développer des structures collectives assurant la valorisation de la viande bio**

Développer des structures collectives assurant (i) l'identification de débouchés et (ii) la transformation de la viande afin de proposer aux acheteurs un certain volume de morceaux standardisés répondant à leurs attentes. Cela passe par la mise en place d'ateliers de découpe et de transformation certifiés bio et la formation de bouchers capables de gérer les découpes et la transformation de viandes issues de vaches bio (donc de races différentes du Blanc Bleu Belge). Les mesures opérationnelles permettant de favoriser le développement de structures collectives de commercialisation sont synthétisées ci-dessus (**voir M.6.a. à M.6.g.**).

- Voir également M.6.a., M.6.b., M.6.c., M.6.d., M.6.e., M.6.f., M.6.g.
- **M.7.b. Soutenir la mise en place de projets d'expérimentation pour développer des systèmes d'engraissement spécifiques au bio**

Soutenir la mise en place de projets d'expérimentation pour développer des systèmes d'engraissement (i) adaptés au bio et à l'autonomie des exploitations et (ii) répondant à la demande des débouchés. Cela peut passer par une révision des critères de finition des bêtes (« moins aller chercher les derniers kilos de gain à coup de concentrés »).

- **M.7.c. Favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques adaptées à l'engraissement en Bio**

Les mesures opérationnelles permettant de favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques alternatives sont synthétisées ci-dessus (voir M.1.a. à M.1.i.). Le conseil personnalisé semble particulièrement adapté et nécessaire pour les éleveurs souhaitant développer ou revoir leurs pratiques d'engraissement<sup>22</sup>.

- Voir également M.1.a., M.1.b., M.1.c., M.1.d., M.1.e., M.1.f., M.1.g., M.1.h., M.1.i.

**Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :**

- Pour M.7.a. Développer des structures collectives assurant la valorisation de la viande bio :
  - Collège des Producteurs
  - Biowallonie
  - Syndicats agricoles
- Pour M.7.b. Soutenir la mise en place de projets d'expérimentation pour développer des systèmes d'engraissement spécifiques au bio :
  - CRA-w
  - Centre de Référence et d'Expérimentation de la Région wallonne (p.ex. sur l'autonomie alimentaire dans les fermes d'élevage<sup>23</sup>)
- Pour M.7.c. Favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques adaptées à l'engraissement en bio:
  - Biowallonie
  - Fourrages-Mieux.

## **Mesures opérationnelles liées à la huitième composante du verrouillage (aides agricoles incitant à intensifier la production)**

- **M.8.a. Conditionner la prime à la vache allaitante au respect de certains critères de durabilité**

Conditionner la prime à la vache allaitante au respect de certains critères de durabilité (p. ex. une part minimale de prairies permanentes et temporaires).

- **M.8.b. Supprimer la prime à la vache allaitante**

Supprimer la prime à la vache allaitante et la remplacer par d'autres dispositifs de soutien.

**Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :**

- Pour toutes les M.8. :

<sup>22</sup> Étant donné que l'engraissement doit être adapté aux bêtes et à leurs antécédents en termes d'alimentation et croissance.

<sup>23</sup> <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21906/Exploitation+mixte+90-95.pdf/77953736-1d4f-43b0-98d1-0f5904d0de3c>

- Commission européenne
- Ministre de l'Agriculture Fédéral
- Ministre de l'Agriculture Régional.

## **5. Synthèse : liste complète des verrouillages, leviers et mesures identifiées**

### **A. Composantes du verrouillage au passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants**

#### **V.1. Le manque d'intérêt et de connaissances spécifiques relatifs aux systèmes extensifs herbagers est un obstacle à leur mise en place**

- V.1.a. Formation plus orientée vers les systèmes intensifs
- V.1.b. Conseil agricole plus orienté vers des systèmes à forte utilisation d'intrants
- V.1.c. Accès aux services et formations alternatifs compliqué pour les éleveurs
- V.1.d. Mentalité conservatrice du secteur agricole
- V.1.e. Manque de référentiels technico-économiques

#### **V.2. Le manque d'analyse technico-économique des systèmes d'élevage bovins viande freine les réflexions sur l'intérêt de l'évolution des pratiques**

- V.2.a. Charge de travail élevée
- V.2.b. Manque de connaissances spécifiques
- V.2.c. Comptabilité de gestion non-obligatoire
- V.2.d. Comptabilités de gestion pas systématiquement accompagnées de réflexion sur l'évolution des pratiques
- V.2.e. Comptabilités de gestion réalisées par les syndicats agricoles
- V.2.f. Manque de conseillers indépendants disponibles

#### **V.3. Le manque de ressources financières rend difficile le changement de système, notamment vers des systèmes à moins d'intrants**

- V.3.a. Manque de trésorerie
- V.3.b. Accès aux investissements difficile à cause des charges d'emprunts
- V.3.c. Accès aux investissements difficile pour les projets alternatifs
- V.3.d. Accès aux investissements difficile pour les éleveurs en fin de carrière

#### **V.4. Les difficultés pour accéder à la terre freinent le développement des systèmes plus extensifs herbagers utilisant plus de surfaces, notamment de prairies**

- V.4.a. Pression foncière et prix prohibitifs
- V.4.b. Accès à la terre agricole limité par la réticence de certains propriétaires à louer
- V.4.c. Accès à la terre agricole limité par l'utilisation de surfaces pour un usage non-productif

#### **V.5. Les prix de la viande, homogènes et relativement bas, n'encouragent pas les modèles alternatifs**

- V.5.a. Prix de la viande bovine faibles
- V.5.b. Prix de la viande bovine homogènes

#### **V.6. La création et le développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale sont freinés par différents facteurs**

- V.6.a. Dépendance économique au partenaire commercial actuel
- V.6.b. Relation de confiance avec le partenaire commercial actuel
- V.6.c. Difficultés à rassembler plusieurs acteurs autour d'un projet collectif
- V.6.d. Difficultés à trouver un abattoir répondant aux besoins du projet
- V.6.e. Manque de connaissances et de dialogue entre les acteurs de la filière
- V.6.f. Suivi des projets de filière complexe pour les éleveurs
- V.6.g. Manque de ressources financières

**V.7. Les difficultés spécifiques pour la production et la commercialisation de la viande Bio freinent les éleveurs à se lancer dans ce système**

- V.7.a. Manque de garantie pour la valorisation de la viande bio
- V.7.b. Manque de connaissances spécifiques
- V.7.c. Coût et disponibilité des aliments bio pour l'engraissement
- V.7.d. Dépendance économique et relation de confiance avec le partenaire commercial

**V.8. Les modalités d'attribution des aides agricoles incitent les éleveurs à se tourner vers des systèmes intensifs**

- V.8.a. Prime à la vache allaitante

**B. Leviers et mesures opérationnelles favorisant le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants**

**Leviers et mesures liés à la première composante du verrouillage (manque de connaissance et d'intérêt pour les pratiques spécifiques)**

- L.1.a. Démontrer l'intérêt des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants en termes de résultats économiques, agronomiques et environnementaux
- L.1.b. Assurer la diffusion des pratiques et des résultats de recherche associés aux systèmes à moindre utilisation d'intrants
- L.1.c. Faciliter l'adoption des pratiques dans les exploitations
- M.1.a. Favoriser les analyses technico-économiques
- M.1.b. Fournir des référentiels technico-économiques
- M.1.c. Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants
- M.1.d. S'assurer que les stages permettent de découvrir différents modes de production
- M.1.e. Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres
- M.1.f. Orienter de façon plus systématique la recherche vers les besoins des agriculteurs
- M.1.g. Assurer la communication des résultats des expérimentations aux agriculteurs et conseillers
- M.1.h. Soutenir les échanges en groupe de pairs
- M.1.i. Soutenir le conseil personnalisé et indépendant

### **Leviers et mesures liés à la deuxième composante du verrouillage (manque d'analyses technico-économiques)**

- L.2.a.** Assurer la diffusion des connaissances permettant la réalisation d'analyses technico-économiques
- L.2.b.** Faciliter la réalisation d'analyses technico-économiques couplant l'état des lieux à des pistes de réflexions pour faire évoluer le système d'élevage
- M.2.a.** Assurer la formation de conseillers spécifiques
- M.2.b.** Revoir les programmes de formation agricole
- M.2.c.** Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques
- M.2.d.** Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer
- M.2.e.** Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision

### **Leviers et mesures liés à la troisième composante du verrouillage (manque de ressources financières)**

- L.3.a.** Utiliser les politiques agricoles et les subventions associées
- L.3.b.** Revoir les systèmes d'accès aux prêts bancaires et aux aides à l'investissement et à la reprise (critères de sélection)
- M.3.a.** Orienter les aides vers les systèmes à moindre utilisation d'intrants
- M.3.b.** Proposer des subventions spécifiques

### **Leviers et mesures liés à la quatrième composante du verrouillage (accès à la terre)**

- L.4.a.** Limiter la pression foncière et le coût du foncier associé
- L.4.b.** Soutenir financièrement les éleveurs via les politiques agricoles notamment par les subventions
- L.4.c.** Encourager les propriétaires de terres à louer aux agriculteurs
- L.4.d.** S'assurer de la valorisation des terres pour la production agricole
- M.4.a.** Plafonner les aides agricoles
- M.4.b.** Passer à un régime d'aide à l'actif
- M.4.c.** Augmenter les aides à l'élevage de ruminants
- M.4.d.** Proposer des mécanismes fiscaux encourageant la location des terres agricoles
- M.4.e.** Réorienter les aides pour favoriser le travail et la production sur les terres

### **Leviers et mesures liés à la cinquième composante du verrouillage (prix de la viande)**

- L.5.a.** Revoir les politiques agricoles, notamment pour remettre en place des mécanismes publics de régulation des prix au niveau européen
- L.5.b.** Renforcer la capacité de négociation des éleveurs sur la fixation des prix. La répartition de la valeur dans la filière doit être contrôlée de façon à s'assurer que les éleveurs soient rémunérés de façon équitable par rapport aux autres maillons
- L.5.c.** Favoriser la création de filières assurant des débouchés et des prix rémunérateurs pour les productions de qualité différenciée et issues de systèmes d'élevage herbagers et à moindre utilisation d'intrants

**M.5.a.** Défendre une politique européenne de régulation des marchés

**M.5.b.** Mettre en place une organisation de producteurs

**M.5.c.** Fournir aux producteurs des informations en support des négociations

Voir également les M.6.

**Leviers et mesures liés à la sixième composante du verrouillage (création et développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale)**

**L.6.a.** Favoriser le développement des filières de commercialisation locales pour les productions de qualité différenciée (en bio et en conventionnel)

**M.6.a.** Généraliser la formation sur la construction de projets de commercialisation

**M.6.b.** Développer un annuaire des acteurs des filières

**M.6.c.** Favoriser les plateformes de rencontre entre acteurs de la filière viande bovine

**M.6.d.** Analyser les initiatives en place et identifier les freins et leviers

**M.6.e.** Proposer un accompagnement des projets de commercialisation

**M.6.f.** Proposer des subsides pour soutenir ces projets de commercialisation

**M.6.g.** Conditionner les aides à l'investissement aux projets collectifs

**Leviers et mesures liés à la septième composante du verrouillage (valorisation de la viande bio)**

**L.7.a.** Soutenir les initiatives permettant une maîtrise des débouchés de la viande bio à des prix intéressants via par exemple des circuits de commercialisation alternatifs

**L.7.b.** Développer des systèmes d'engraissement (i) adaptés au bio et aux systèmes plus autonomes et (ii) permettant d'obtenir un produit répondant à la demande des débouchés

**L.7.c.** Favoriser la diffusion et l'adoption des techniques d'engraissement adaptées au bio et aux systèmes plus autonomes

**M.7.a.** Développer des structures collectives assurant la valorisation de la viande bio

**M.7.b.** Soutenir la mise en place de projets d'expérimentation pour développer des systèmes d'engraissement spécifiques au bio

Voir également les M.6.

**M.7.c.** Favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques adaptées à l'engraissement en Bio

Voir également les M.1.

**Leviers et mesures liés à la huitième composante du verrouillage (aides agricoles incitant à intensifier la production)**

**L.8.a.** Revoir la prime à la vache allaitante

**M.8.a.** Conditionner la prime à la vache allaitante au respect de certains critères de durabilité

**M.8.b.** Supprimer la prime à la vache allaitante